PROJET ASSOCIATIF
2019 - 2022

Bâtir un monde fraternel
avec les plus fragiles

SOMMAIRE

I/Présentation page 4

1/ D'où venons-nous ?
- La diaconie
- Notre histoire
- Spécificité de l'UDV au sein de la diaconie

2/ En quoi croyons-nous ?
- Valeurs et principes énoncés dans la Charte de l'UDV

3/ Qui sommes-nous ?
- L'identité
- Les acteurs

4/ Que faisons-nous ?
- Les publics accueillis
- Les domaines d'action
- La présence sur les territoires
- Apports de l'UDV

II/ Orientations stratégiques et objectifs page 10

1/ Que voulons-nous ?
2/ Pour qui agissons-nous ?
- Quels publics et quels besoins ?
- Quels territoires ?

III/ La gouvernance et l'organisation page 13

1/Avec qui et qui fait quoi ?
- Les organes associatifs
- L'animation et la coordination de l'UDV
- Le Secrétariat Général : une mutualisation de compétences au service de l'UDV

2/ Quels partenariats ?

DOCUMENTS DE REFERENCE

1) Statuts de l'UDV *
2) Charte de l'UDV page 20-21
3) Règlement Intérieur des Instances Associatives (RIIA) *
   - Convention d'adhésion et grille tarifaire *
   - Convention de partenariat et grille tarifaire *

ANNEXES

- Carte des territoires page 22
- Engagements des administrateurs de l'Union page 23

**** Retrouvez ces documents sur le site de l'UDV : udv-asso.fr/documents-a-telecharger/***

Préambule

- **Clé de lecture**

Lorsqu'on écrit **UDV** : on parle de l'ensemble des associations adhérentes qui composent l'union.

Lorsqu'on écrit **Secrétariat Général de l'UDV** : on parle de la structure qui mutualise les compétences et les savoir-faire et qui est au service de l'animation des territoires.

- **Documents de référence**

Le présent document s'appuie sur 3 documents de référence qui sont joints au présent projet associatif.

- **Statuts de l'UDV**
- **Charte de l'UDV**
- **Règlement Intérieur des Instances Associatives (RIIA)**

DUREE DU PRESENT DOCUMENT

Ce projet associatif est adopté pour une période de 4 ans : 2019-2022

Son application sera évaluée annuellement au cours de l'Assemblée générale.

Au terme de cette période, il fera l'objet d'un bilan global.

I/ Présentation

1/ D'où venons-nous ?

- **La Diaconie**

La Diaconie dans le Var a été instituée le 31 mai 1982 par Monseigneur Barthe, évêque de Fréjus-Toulon, pour favoriser la croissance d'une vraie charité. Le mot « Diaconie », d'origine grecque, signifie à la fois "service communautaire", "entraide fraternelle", "organisation de la charité" ou "ministère des diacres".

Quand on parle de la Diaconie diocésaine, on évoque tous les gestes, les événements, les organisations, les attitudes et les visages qui permettent à l'église locale de s'engager en revêtant sa tenue de service. Ainsi elle se fait proche des plus pauvres, des plus souffrants, des laissés pour compte dans une démarche d'unité, sur des bases résolument œcuméniques permettant aux personnes d'autres confessions ou non croyantes de trouver leur place dans ce service. La diaconie est un laboratoire concret pour la mise en œuvre de la pensée sociale de l'Eglise.[1]

La diaconie a été fondée autour de 4 missions principales, rappelées dans le cadre de la Lettre de mission de Gilles Rebêche du 21 novembre 1982 lors de son ordination diaconale :

« - une mission de communion : rencontres et articulation du travail de chacun des acteurs, au service des plus pauvres, chrétiens ou non,
- une mission de réflexion : il faut travailler sur les causes mêmes de la pauvreté pour y remédier,
- une mission d'éducation : aider ceux qui sont dans le besoin à faire face eux-mêmes à leurs difficultés,
- une mission de rayonnement : la diaconie doit être l'œuvre de toute l'Eglise. »

Il faut distinguer la « Diaconie diocésaine » des « institutions diaconales » :

- la « Diaconie diocésaine » est une dynamique de rencontre, de concertation, d'interpellation, d'animation, qui a pour vocation de susciter, d'appuyer toutes les initiatives inspirées dans l'Eglise par l'amour évangélique des pauvres, des petits, des exclus.
- Les « institutions diaconales » (Secours Catholique, Union Diaconale du Var, Société Saint Vincent de Paul, congrégations religieuses, etc.) se retrouvent au sein de la Diaconie pour vivre ensemble cette démarche de service, chacune selon son charisme propre.

Dans la lancée de la dynamique et du rassemblement de Diaconia 2013 à Lourdes, une Charte de la diaconie a été rédigée en novembre 2014.[2]
La diaconie est aujourd'hui animée et coordonnée par le service diocésain de la diaconie.

[1] La pensée sociale de l'Eglise est un ensemble de textes de la tradition (textes bibliques, textes des pères de l'Église, témoignages des saints et les encycliques, déclarations des papes sur les questions sociales). Seules ces dernières sont appelées « doctrine sociale » de l'Eglise. Ces textes mettent en œuvre des référentiels théologiques et pratiques pour vivre l'option préférentielle pour les pauvres, rendre compte d'une anthropologie chrétienne qui définit une vision globale de la personne humaine, de sa dignité et de la vie en société. La pensée sociale de l'Eglise a inspiré la création de la diaconie dans le Var confrontée aux défis de la fin du XXe siècle : nouvel ordre mondial, nouvelles technologies de l'information, fracture sociale, évolution de la bioéthique, crise de sens, menace écologique. Cette pensée est donc la toile de fond des actions des associations.

[2] Elle est consultable sur le lien suivant : www.udv-asso.fr / onglet : Qui sommes-nous ? / Nos engagements

- **Notre histoire**

La création de l'UDV s'est faite en même temps que celle de la diaconie du Var car celle-ci s'est incarnée à travers des œuvres et des actions concrètes.

L'UDV s'est construite « en marchant » : au fur et à mesure de l'émergence de besoins nouveaux, qui n'étaient pas pris en compte, des associations ont été créées. L'UDV a toujours adopté une posture de vigilance, de réactivité et de disponibilité. Elle s'est aussi montrée ouverte aux opportunités et aux évènements.

Ainsi le restaurant social des Amis de Jéricho a été créé en 1984 à Toulon pour répondre aux besoins alimentaires des sans-abri qui ne disposaient pas de lieu de restauration sur l'aire toulonnaise. La même année, les Sœurs Blanches ont créé le CAAA en constatant l'ampleur des formes de pauvreté, d'injustice et de rejet subies par les familles d'origine étrangère dans le centre-ville de Toulon. En 1984 encore, des Frères Capucins s'installent à la cité HLM du Guynemer pour assurer une présence et un soutien dans les quartiers de Toulon ouest. C'est dans ce contexte que sont nées l'Arche des Moulins puis Amitiés Moulins.

A l'origine, plusieurs associations (Amis de Jéricho, Ateliers de Paix, Amis de Phanuel, Maison Saint-Louis, CAAA, EPAFA, Amitiés Moulins, Cosmédine), toutes créées dans le cadre de la Diaconie, se sont unies pour mutualiser leurs moyens. Ce fut la naissance de l'Union Diaconale.

A plusieurs reprises, des associations existantes ont rejoint l'UDV pour bénéficier de son aide et de son réseau. A l'inverse, d'autres associations ont souhaité voler de leurs propres ailes et ont quitté l'UDV.

Depuis, plus de 70 associations ont été créées dans le cadre de l'UDV ou à partir d'elle, et continuent à travailler en réseau. Leur liste peut être consultée sur le site internet de l'UDV.

Pour en savoir plus, on se reportera également aux deux livres de Gilles Rebêche : « *Solidaires au risque de l'Evangile »,* qui retrace 20 ans de la vie de la Diaconie dans le Var et *« Qui es-tu pour m'empêcher de mourir ? »* qui fait le bilan de 25 ans d'histoire de la diaconie et raconte la création de nombreuses associations de l'UDV.

Pour accompagner et soutenir cette évolution, la diaconie elle-même s'est structurée en 1984 avec la création d'une association : « Cosmédine ». En 1989, les Assises de la diaconie ont défini l'UDV comme un outil juridique associatif pour la gestion des œuvres sociales du diocèse. Cosmédine est devenue l'« Union Diaconale Cosmédine », puis en 1991, l'« Union Diaconale du Var».

- **Spécificité de l'UDV au sein de la diaconie**

Même si elle a souvent été confondue avec la diaconie, l'UDV a une mission spécifique au sein de celle-ci. Elle a fait le choix d'une professionnalisation de ses intervenants, pour être plus efficace au service des pauvres. Son fonctionnement associatif, favorisant la participation de tous, implique une reconnaissance de son action et un partenariat avec les collectivités publiques, qui assurent pour une grande part un financement des actions d'intérêt général qu'elle assume.
Tout en affirmant son origine et ses liens avec l'Eglise, l'UDV est en même temps ouverte à tous : elle agit dans le respect du principe de la laïcité, et dans une dimension œcuménique et interreligieuse.

2/ En quoi croyons-nous ?

Les associations adhérentes de l'UDV se reconnaissent dans les valeurs communes déclinées dans la Charte de l'UDV et s'engagent à les mettre en pratique.
La Charte de l'UDV rappelle l'identité, les valeurs, les missions et les principes fondamentaux : ceux dans l'action, ceux envers les personnes et ceux dans le fonctionnement des services. Voir le document de référence joint.

Ses principales valeurs :

- Dignité de la personne
- Solidarité
- Fraternité
- Convivialité
- Agir avec

Ses principales missions :

- Lutter contre l'exclusion
- Œuvrer ensemble
- Promouvoir la dignité humaine
- Contribuer à la diaconie

3/ Qui sommes-nous ?

- **L'Identité**

L'UDV, régie par la loi du 1er juillet 1901, est une union d'associations.

Elle a pour objet statutaire « *d'animer et d'organiser, dans la diaconie de l'Eglise de Fréjus-Toulon, une union d'associations de lutte contre l'exclusion sociale, de manière globale, cohérente et prospective qui œuvre pour la promotion de la dignité humaine.* » Les associations qui sont réunies dans l'union ont choisi cette modalité de collaboration pour renforcer leur participation à la diaconie dans le Var.

L'UDV est dirigée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration, composés de représentants des associations adhérentes, les membres du Service diocésain de la diaconie ainsi que des chargés de mission.

Chaque association adhérente de l'UDV fonctionne selon ses propres statuts, ses objectifs et la logique de son activité.

Sont appelées « **adhérentes de l'Union Diaconale du Var** », les associations qui adhèrent à ses statuts, à sa Charte et à son projet associatif et qui ont été admises par l'Assemblée générale.

Les associations qui souhaitent collaborer avec l'UDV sans en être adhérentes peuvent opter pour le statut d'association **« partenaire conventionnée** ». Ces associations partagent les valeurs de l'UDV et s'engagent à respecter ses principes. Elles signent une convention qui formalise les liens.

L'Union Diaconale du Var cherche à favoriser la compétence, la complémentarité et la concertation inter-associative.

Elle s'est dotée d'un Secrétariat Général, qui mutualise les compétences et savoir-faire, facilite l'animation des territoires et stimule les initiatives au service des personnes accueillies par les associations en proposant une économie d'échelle.

En 2019, 21 associations sont adhérentes de l'UDV.[3]

- **Les acteurs**

Dans ces différentes associations, l'UDV accueille plusieurs types d'acteurs :

- des bénévoles, qui assument les fonctions d'administrateurs et des missions de terrain,
- des salariés,
- des diacres, prêtres, religieux, religieuses investis au titre de la diaconie, dans les associations,
- des volontaires civiques et européens, seniors, stagiaires, …
- des personnes qui sont invitées à participer de manière effective à la vie des associations et aux actions et projets les concernant.

L'UDV s'efforce toujours de favoriser entre les acteurs une complémentarité qui est une source d'enrichissement.

En 2018, l'UDV regroupait 1200 bénévoles, 210 salariés et environ 24 000 personnes accueillies.

L'UDV attache également une importance particulière à ce que chaque association favorise une participation effective des différents acteurs à sa vie associative. Ceci permet à chacun d'exercer concrètement sa citoyenneté dans un esprit convivial et fraternel.

4/ Que faisons-nous ?

- **Les publics accueillis**

Convaincue que chaque citoyen a droit à une vie normale dans un souci de justice, d'égalité des chances et d'équité, l'UDV oriente son action en priorité vers les plus démunis, les plus marginalisés, les moins aidés par les mécanismes sociaux de droit commun :

- personnes sans-abri
- personnes en souffrance psychique et/ou sous addiction
- personnes percevant les minima sociaux
- personnes âgées isolées
- personnes en situation de handicap
- familles en précarité
- enfants et adolescents en échec scolaire
- individus ou familles d'origine étrangère, demandeurs d'asile
- etc.

[3] Pour le détail, voir le site de l'UDV : www.udv-asso.fr

- **Les domaines d'action**

En fonction des besoins définis par l'accueil et l'écoute, les actions de l'UDV évoluent. On peut actuellement les répartir en cinq grands domaines :

- **Héberger et faciliter l'accès au logement :** passer d'une solution provisoire d'hébergement à un logement autonome
- **Soigner et favoriser le bien-être :** accéder au bien-être physique, mental et social
- **Promouvoir le vivre ensemble en famille et dans les quartiers :** mettre en œuvre des initiatives favorisant l'interculturel, l'intergénérationnel voire l'interreligieux
- **Etre acteur de l'insertion :** développer des outils d'Economie Sociale et Solidaire pour les plus démunis
- **Accompagner les personnes à la rue :** assurer une médiation sociale et proposer des réponses aux demandes urgentes.

La question spécifique des étrangers fait partie d'une prise en charge transverse.

- **La présence sur les territoires**

L'UDV a fait le choix d'agir au plus près des personnes accueillies et de leurs besoins : quartiers, villes, communautés d'agglomération, etc. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, elle intervient dans le cadre des huit territoires du Var correspondant au découpage du Conseil Départemental et s'ajustant aux doyennés du diocèse de Fréjus-Toulon* :

- Métropole Toulonnaise
- Sud Sainte Baume
- Pays des Maures
- Cœur du Var
- Golfe de Saint-Tropez
- Var Estérel
- Dracénie
- Provence Verte

** Cf. carte des territoires en annexe*

- **Apports de l'union**

Comme le dit l'adage, « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

L'apport de l'UDV peut être présenté à travers trois axes principaux : créer, animer et consolider.

o **Créer de nouvelles initiatives**

A travers notamment son observation sociale, l'UDV exerce une mission prospective afin de détecter les nouveaux besoins sociaux sur le Var. L'UDV joue le rôle de « pépinière de projets » ou de « couveuse d'associations », afin d'être acteur du développement social local, à partir d'une analyse globale, cohérente et prospective.

Dans une logique de proximité et d'efficacité, lorsque des besoins nouveaux apparaissent, ils ont vocation à être portés par les associations sur leurs territoires d'action.

- **Animer un réseau**

L'UDV joue un rôle d'animation et de structuration de l'ensemble des associations adhérentes.

L'UDV en tant qu'union d'associations a une dynamique commune, des objectifs partagés et des projets transversaux.

Ceci se fait notamment en :

- associant les acteurs,
- formant les salariés, bénévoles et accueillis pour élargir les compétences,
- favorisant le partage d'expériences et la réflexion sur les pratiques,
- mutualisant les savoir-faire,
- travaillant en équipes inter-associatives et pluridisciplinaires,
- favorisant les passerelles entre associations et en facilitant le parcours des personnes accueillies, …

La plupart des associations appartiennent à des réseaux ou des fédérations nationales en fonction de leur activité. Ces réseaux enrichissent l'UDV et réciproquement.

- **Consolider des actions innovantes**

Conformément à ses principes concernant les personnes accueillies, l'UDV se place dans une logique d'accompagnement et de soutien des associations en les aidant, sans les assister.

Elle s'efforce de :

- veiller au respect des intuitions fondatrices,
- faire œuvre de mémoire de l'histoire des associations et des personnes,
- entretenir une culture commune,
- être garante du projet associatif,
- faire vivre un esprit de convivialité et d'unité,
- aider les associations en difficulté par une solidarité inter-associative,
- mettre en place des projets communs pour les bâtir ensemble,
- valoriser la complémentarité des associations dans le respect de leur spécificité,
- développer le partenariat en faveur des personnes accueillies,
- donner du sens à l'action en référence à la doctrine sociale de l'Eglise,
- élaborer un cadre d'organisation adapté.

II/ Orientations stratégiques pour 2019-2022

1/ Que voulons-nous ?

Objectif général

Placer la solidarité au cœur de l'organisation des territoires du Var et participer ainsi à la mise en œuvre des missions de la diaconie au bénéfice des plus démunis de manière globale, cohérente et prospective.
L'union s'est dotée d'un secrétariat général au service de cette dynamique.
L'UDV se dote de 4 axes prioritaires sur les 4 ans à venir :

Axe 1 : Intégrer la lutte contre l'exclusion sociale dans les projets d'aménagement du territoire

- **Projet :** Ouverture de l'Eco-Hameau solidaire St François à Draguignan qui regroupera : une Pension de Familles de 25 places et une quarantaine de logements sociaux, reliés à un ensemble d'activités touchant au social, à l'économie, au culturel
  Pilotes : UDV/Fratelli, Habitat et Humanisme et Secours Catholique
  Echéance : 1er semestre 2019
  Partenaires : Ville de Draguignan, CAD, etc…

- **Projet :** Participer, à notre niveau, à l'accueil des jeunes migrants isolés.
  Ceci se fera notamment en ouvrant un Lieu de Vie d'Accueil (LVA) pour 10 mineures non accompagnées (MNA) sur le site de la maison des frères au Beausset. Ceci est porté par MLH avec une échéance à l'automne 2018 et en partenariat avec le Département.
  Pilote : CA de l'UDV et la mission territoire
  Echéance : 2022
  Partenaires : Département

Axe 2 : Favoriser la coopération et la mutualisation (ressources et savoir-faire) des associations adhérentes d'un même territoire

- **Projet :** Faire monter en puissance le projet de la ressourcerie de la Rade sur le territoire de la Métropole de Toulon.
  Pilote : Var Azur Récup'
  5 associations concernées : Aviso, Logivar, Amitiés cité, ISA, Amis de Jéricho
  Echéance : fin 2019
  Partenaires : TPM, réseau des ressourceries, etc…

- **Projet :** Développer la Formation comme levier pour optimiser la capacité d'innover
  Pilote : Organisme de formation de l'UDV
  Echéance : 2022
  Partenaires : Uniformation, Branche Alisfa

Axe 3 : Promouvoir le partenariat de proximité avec tous les acteurs locaux : sociaux, institutionnels, entreprises, paroisses et autres cultes, etc…

- **Projet :** Créer 10 « Escales Familles » sur le département
  Créer 10 « escales familles » dans tout le Var et que chacune des 7 structures adhérentes de l'UDV concernée puisse s'y engager et les co-construire avec ses spécificités et les actions qu'elle porte déjà.
  Création d'une mission départementale d'appui (portée par UDV Missions)
  Pilote : mission « famille-quartier » de l'UDV
  7 associations concernées : Amitiés Cité (3 sites), CAAA Cœur de Ville, ISA, Dracénie solidarités (2 sites), EPAFA, Les amis de l'Horeb et Romespérance.
  Echéance : Eté 2020
  Partenaires : CAF

- **Projet :** Formaliser des partenariats avec les acteurs de terrain
  Et notamment adhésion de l'UDV au réseau national Caritas en lien avec la délégation varoise du Secours Catholique
  Pilote : CA de l'UDV
  Associations concernées : toutes
  Echéance : 2022
  Partenaires : la délégation varoise du Secours Catholique, Habitat et Humanisme, etc…

- **Projet :** ICTHUS – Initiatives Coopératives de Territoire pour Humaniser et Unifier les Solidarités
  Recherche-action visant à développer les solidarités associatives, paroissiales et individuelles, avec une meilleure prise en compte de la ruralité et une meilleure visibilité la diaconie dans le service qu'elle propose au plus démunis.
  Pilote : COPIL du projet, co-animé par Provence Verte Solidarités et délégation du Secours Catholique
  Echéance : 2017-2020
  Automne 2019 : organisation d'un festival de la diaconie rurale en Provence verte à Cotignac
  Partenaires : Secours Catholique, Apprentis d'Auteuil, Agence Régionale de Developpement Local

Axe 4 : Inviter les personnes accueillies à être actrices de leur insertion sociale et citoyenne.

- **Projet :** Développer les outils qui favorisent l'implication des personnes : conseil de vie sociale, participation au CA et préparation de l'AG, présentation des structures, etc…
  Pilote : CA de l'UDV
  Echéance : 2022
  Associations concernées : toutes les associations adhérentes

- **Projet :** Développer des projets d'insertion par l'activité
  Les projets concernent notamment la ressourcerie, les boutiques solidaires, les jardins solidaires, les activités de sport solidaire, etc…
  Et le faire en impliquant les personnes concernées dans la conception des projets.
  Pilote : CA de l'UDV
  Associations concernées : toutes
  Echéance : 2022
  Partenaire : le Département dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion

2/ Pour qui agissons-nous ?

• Quels publics et quels besoins ?

L'UDV oriente son action en priorité vers les plus démunis, les plus marginalisés, les moins aidés par les mécanismes sociaux de droit commun.

- Certaines personnes sont à la rue ou ont connu une expérience de rue
- Certaines personnes vivent dans des quartiers dits sensibles

L'accompagnement de ces personnes tient compte de leur parcours, de leurs situations administratives, de leurs conditions de vie (travail, liens sociaux, etc.) et de leur état de santé. Les associations vont faire de la prévention, répondre à l'urgence et accompagner les personnes dans ces différentes situations.

Elle a le souci permanent de répondre aux besoins nouveaux et d'apporter une réponse spécifique et adaptée aux personnes, ou aux groupes de personnes les plus défavorisées, confrontées à de nouvelles formes de pauvreté ou de détresse.

A partir d'une analyse et d'une réflexion, l'UDV s'organise pour être force d'interpellation des pouvoirs publics et force de proposition sur des problématiques repérées.

• Quels territoires ?

Les acteurs de l'UDV s'investissent sur les territoires suivants :

- Métropole Toulonnaise
- Sud Sainte Baume
- Pays des Maures
- Cœur du Var
- Golfe de Saint-Tropez
- Var Estérel
- Dracénie
- Provence Verte

** Cf. carte des territoires en annexe*

Un dispositif d'animation territoriale a été mis en place, à titre expérimental, en substitution des pôles territoriaux. Il fonctionne, sous le pilotage du secrétaire général avec une équipe départementale constituée de chargés de mission et de référents pour les principaux territoires.
Elle a pour mission :

- développer la coopération entre structures
- favoriser l'émergence de projets nouveaux ou l'essaimage de ceux-ci
- assurer une observation sociale
- assurer une animation des acteurs
- être une équipe ressource en appui des structures
- faire circuler l'information

Cette organisation permet de mutualiser certains outils et moyens au service des habitants de ces territoires.

III/ La gouvernance et l'organisation de l'UDV

1/ Avec qui et qui fait quoi ?

- **Les organes et acteurs associatifs**

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'administration
- Le Bureau
- Les chargés de mission
- L'organisation thématique
- Le comité de coordination des directeurs

Leurs rôles respectifs sont précisés par les Statuts et le Règlement Intérieur des Instances Associatives (RIIA). Voir les documents de référence joints.

Schéma de principe de l'organisation par territoire et par thématique :

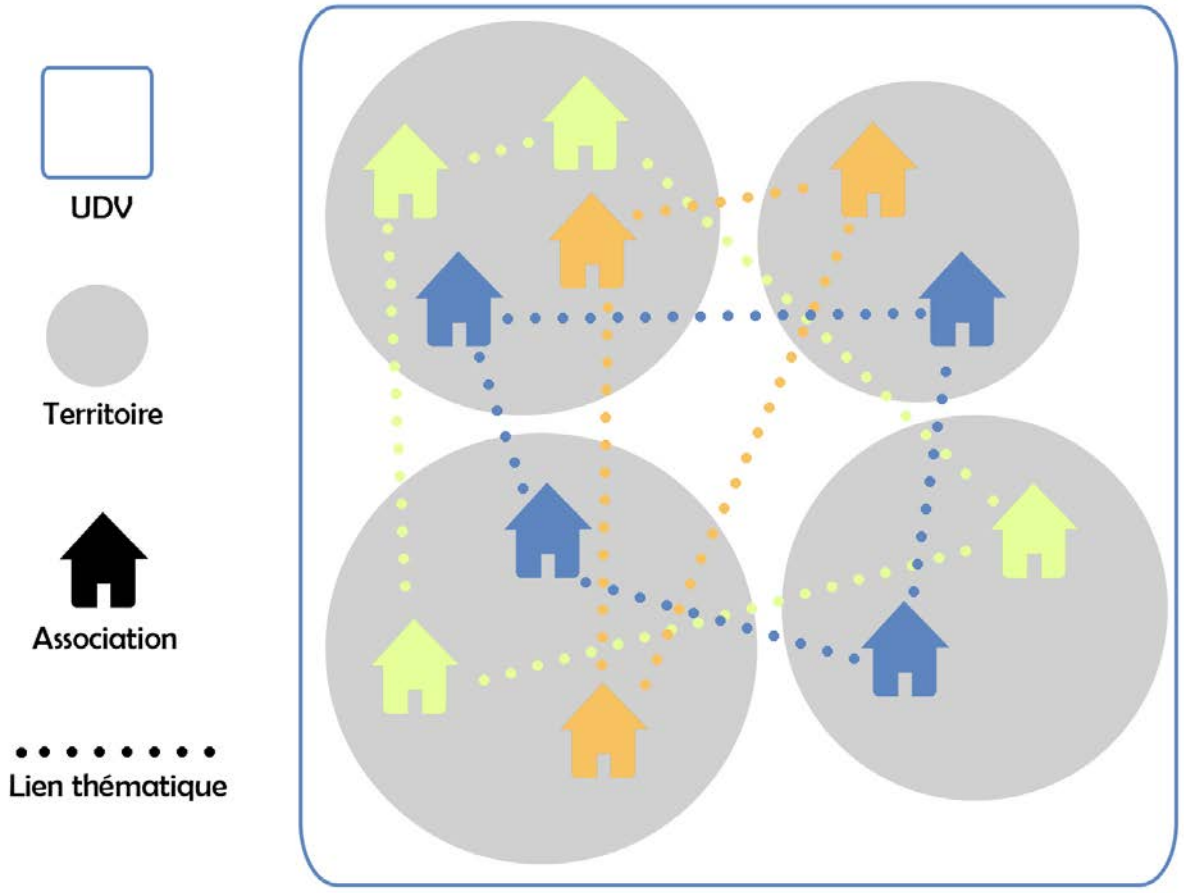

- **L'animation et la coordination de l'UDV**

L'UDV permet de favoriser le partage de connaissances, des expériences et des compétences, d'approfondir la réflexion, de définir des complémentarités et de mutualiser les moyens, dans la perspective de fournir une aide plus efficace et coordonnée aux personnes accueillies.

La vie de l'union suppose que chacun connaisse les autres, sache s'appuyer sur les compétences et profite des expériences de chacun.

L'UDV veut fonctionner et avoir le mode d'organisation d'un vrai « réseau » organisé de manière transversale. Elle aspire à être comme le bambou qui se développe à partir de son rhizome, c'est-à-dire par le bas.

Une métaphore de l'UDV **:**

La vie de l'UDV, c'est comme vivre dans un aéroport de la Solidarité.
C'est un lieu d'accueil, de transit et de départ, d'envol et d'atterrissage.
C'est un lieu ouvert où il y a beaucoup de passage.
C'est un lieu complexe où beaucoup d'actions sont menées en même temps. C'est un lieu qui permet une prise régulière de hauteur et de recul.
C'est un lieu qui fonctionne avec des énergies douces et renouvelables.
Ce lieu possède une tour de la cohérence (le Secrétariat Général), qui permet une vraie complémentarité et une juste coordination en favorisant le discernement dans le brouillard, l'accompagnement dans les zones de turbulences et l'évaluation lors des temps d'escale.

Si jamais une association est en difficulté, l'UDV doit pouvoir intervenir pour l'aider à trouver des solutions appropriées dans un principe de solidarité entre associations.

En outre, de façon à faciliter la cohérence, l'UDV est représentée par un membre de son bureau ou du Secrétariat Général au sein des AG ou CA des associations adhérentes.

La qualité de l'animation de l'UDV repose sur le degré d'implication de chacun des acteurs.

En ce qui concerne les cinq thématiques principales (cf. domaines d'actions), les associations doivent être force de propositions dans leur domaine d'action.

L'UDV prend appui sur le Secrétariat Général, qui est aussi force de proposition, de circulation des différentes initiatives et d'animation transversale.

Dans toute action, l'UDV veillera à impliquer un administrateur et un salarié de chaque association concernée.

Chaque association doit également veiller à entretenir cette culture commune : en marquant son appartenance à l'UDV dans ses documents et textes de référence, en veillant au respect de la Charte, mais aussi en parlant, en faisant état des réalisations de l'union à ses membres et en apportant sa contribution aux actions collectives.

L'UDV cherche à mettre au cœur de ses actions la question du sens et du vivre ensemble.
Ceci se traduit par de multiples actions pour répondre aux demandes spirituelles tout en respectant une ouverture œcuménique et interreligieuse. Ces actions sont notamment portées par les groupes suivants :

- la Fraternité Saint Laurent
- les groupes d'amitié islamo chrétienne
- le collectif des morts de la rue

Se reconnaissant comme actrice de la diaconie diocésaine, chacune des associations organise en son sein la prise en compte de cette spécificité, notamment en participant à l'animation et à la diffusion d'informations assurées par le chargé de l'animation pastorale de la diaconie et les acteurs cités plus haut.

- **Le Secrétariat Général : une mutualisation de compétences au service de l'UDV**

Pour mener à bien leurs projets, les associations de l'Union Diaconale du Var ont créé un Secrétariat Général qui permet de stimuler la synergie des initiatives, la mise en commun des compétences et la mutualisation des savoir-faire. Il stimule les initiatives au service des personnes accueillies par les associations en proposant une économie d'échelle.

Travaillant en étroite collaboration, les associations adhérentes qui composent l'UDV bénéficient des services du Secrétariat Général qui est un centre de gestion, une pépinière de projets et le cœur de l'animation du réseau.

Le Secrétariat Général a pour but principal d'apporter une aide à chacune des associations adhérentes grâce à 3 missions transversales. Il est organisé en deux branches.

Les missions transversales sont :
- Animer la thématique annuelle.
- Etre un point d'appui à la vie associative
- Assurer une veille active : juridique, appels à projets et évolutions sociales

Les deux branches sont :

- **UDV Missions**

  Elle propose une dynamique d'animation et un accompagnement en cas de crise, aide au développement des projets et sert d'interface auprès des partenaires institutionnels.

Elle se décline en 5 axes :

- *Animation Territoriale* : structurer notre action sur les différents territoires du Var, travailler cette dynamique en lien avec les partenaires et soutenir les projets portés par les associations
- *Communication et évènementiels* **:** promouvoir et contribuer à la notoriété et l'image de l'UDV et contribuer à la culture au sein de l'UDV
- *Familles Quartiers :* créer un label « Escales Familles » et une mission départementale d'appui
- *Santé précarité :* animer le réseau santé de l'UDV et être une équipe ressources
- *Hébergement logement :* proposer une dynamique départementale et favoriser les projets communs

o **UDV Services**

Elle assure un rôle de veille et regroupe les services suivants :

- *Gestion du personnel* : accompagner la vie des salariés dans toutes les étapes liées à la vie du contrat de travail,
- *Comptabilité et gestion financière* : assurer la comptabilité pour les associations et apporter un soutien dans la gestion financière,
- *Formation et organisme de formation* : Conseil et Ingénierie de formation pour les associations adhérentes et les projets de l'UDV,
- *Bénévolat et volontariat :* promouvoir et mettre en valeur le bénévolat et le volontariat, accompagner les associations dans la formation de leurs bénévoles et volontaires,
- *Recherche de fonds privés* : Collecter des fonds privés au profit des projets de l'UDV par tout moyen adapté.

Organigramme de l'Union Diaconale du Var*

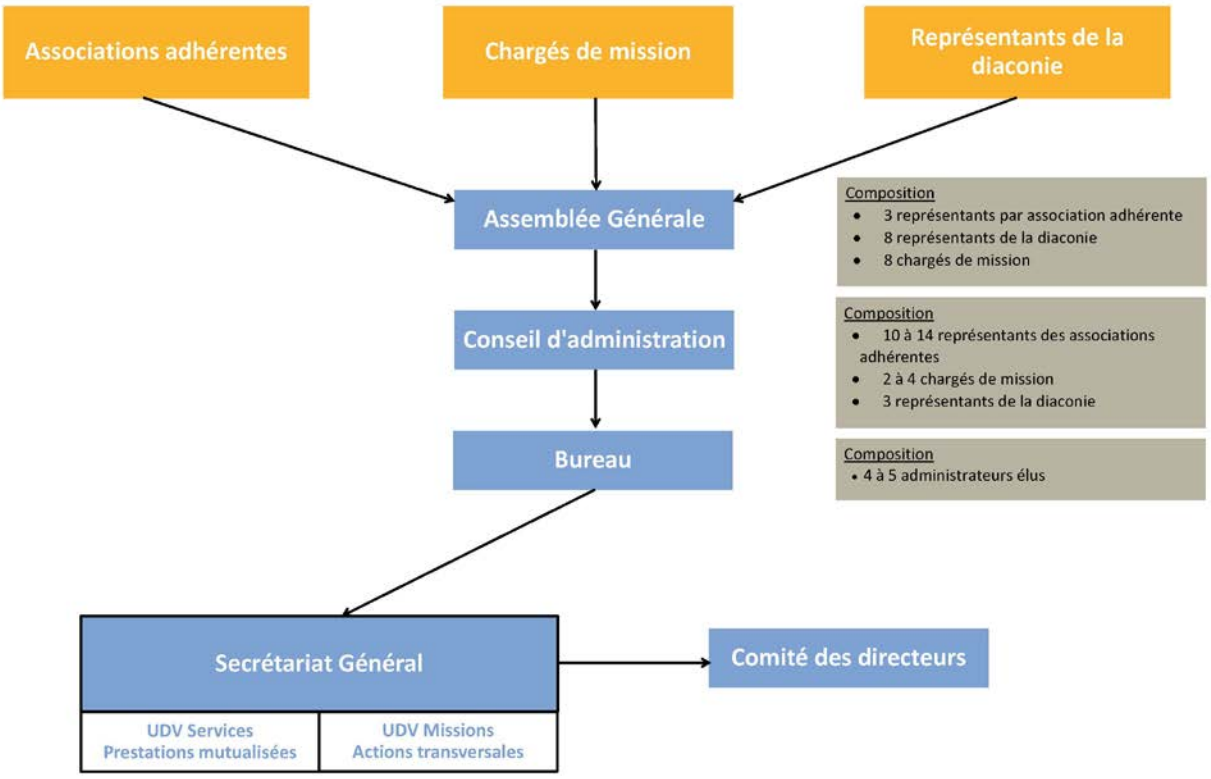

2/ Quels partenariats ?

L'UDV se veut largement ouverte à l'ensemble du corps social.

- **Les collectivités publiques**

L'UDV participe à la vie de la cité. Elle s'efforce d'établir des contacts et des échanges réguliers avec les collectivités locales et les pouvoirs publics :

- l'Europe,
- l'Etat et notamment la Préfecture du Var,
- l'Agence Régionale de la Santé,
- le Conseil Régional Sud,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var,
- la Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- le Conseil Départemental du Var,
- les communes et groupements de communes,

L'UDV s'efforce d'être présente dans ces différentes instances, et d'entretenir des relations régulières, au-delà des options politiques de chacune d'elles. Elle veut être auprès d'elles le porte-parole des personnes en difficulté et ne s'interdit pas de les interpeller pour défendre leurs droits.

- **Les autres associations ou fondations**

L'UDV agit en concertation avec les autres associations du champ social qui œuvrent envers les plus démunis.

Elle entretient des liens privilégiés avec les autres acteurs de la Diaconie diocésaine, en particulier le Secours Catholique du Var, l'Ordre de Malte, les Apprentis d'Auteuil, Habitat et Humanisme Var, etc.

Elle agit aussi en lien avec d'autres associations locales et nationales telles que l'URIOPSS, le SIAO, Pharmacie Humanitaire Internationale, etc.

Les associations adhérentes peuvent également être affiliées à des fédérations et des réseaux nationaux en fonction de leurs domaines de compétences : fédération des centres sociaux, la fondation Abbé Pierre, le réseau des épiceries solidaires (ANDES), etc.
Ces liens favorisent l'inscription de l'UDV dans le champ social.

- **Les acteurs du monde économique**

L'UDV, en, tant qu'acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, s'efforce de nouer des partenariats constructifs avec les acteurs du monde économique au profit des personnes accueillies. L'UDV adhère pour cela à la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire).

- **Les acteurs religieux : paroisses et autres cultes**

En tant qu'acteur de la diaconie et dans un souci d'ouverture à la fois œcuménique et à toutes les religions, l'UDV cherche à établir des partenariats avec tous les acteurs de bonne volonté qui veulent construire une société plus juste et fraternelle : les paroisses du diocèse de Fréjus-Toulon, les acteurs du culte chrétien, juif, ceux du monde musulman, etc.

DOCUMENTS DE REFERENCE
ET ANNEXES

Charte de l'UDV

Les associations membres de l'Union diaconale du Var se reconnaissent dans les valeurs communes déclinées dans leur charte et s'engagent à les mettre en pratique.

Son identité

L'union diaconale du Var est une union d'associations qui animent et organisent la lutte contre l'exclusion sociale et œuvrent ensemble pour la promotion humaine en lien avec l'Etat et les collectivités locales.
Elles participent ainsi à la mission de la diaconie de l'Église dans le Var.
Cette union s'est dotée d'un secrétariat général qui mutualise les compétences et savoir-faire des associations adhérentes et facilite l'animation des territoires.

Ses valeurs

- Nous reconnaissons la valeur inaliénable de la dignité de la personne,
- Nous sommes animés par les valeurs de solidarité, de partage, de fraternité, de convivialité, qui permettent le développement du lien social,
- Nous voulons accueillir en priorité ceux qui sont dans la détresse sans distinction d'origine ou de religion et agir avec eux pour les aider à vivre librement,
- Nous croyons que nos associations contribuent à la vie d'une société démocratique qui respecte la diversité religieuse et culturelle de chacun dans le cadre de la laïcité,
- Nous pensons que le professionnalisme, l'humilité, le respect et, pour les croyants, la prière, soutiennent nos actions.

Ses missions

- Regrouper les forces dispersées, tant individuelles que collectives déjà engagées ou disposées à le faire,
- Etre en éveil permanent pour détecter les besoins souvent cachés ou négligés et être force de proposition,
- Réviser constamment les méthodes et les attitudes pour une vraie charité qui n'enlève pas les responsabilités de chacun mais les éveille,
- Garder la conviction que la défense de la justice est la première étape de la charité,
- Donner un signe visible de la volonté de ce service par l'Eglise locale.

Ses principes fondamentaux

Dans l'action

- Prendre en compte chaque personne dans sa globalité,
- Garantir la cohérence dans l'accompagnement et le parcours de la personne par la concertation entre associations,
- Garder une vision prospective de l'action en sachant évoluer, s'adapter aux changements de la société et participer à sa transformation sociale.

Les associations s'engagent à travers leurs actions à favoriser l'accès :

- Au droit commun, en facilitant une identité sociale et des revenus réguliers,
- A la convivialité, en stimulant le goût de vivre avec les autres et à leur côté,
- A la citoyenneté, en ne considérant pas seulement les accueillis comme des exclus dont on s'occupe, mais en les encourageant à prendre la parole et à être acteurs de la vie sociale locale.

Envers les personnes

- S'ouvrir pour accueillir, écouter et reconnaître chaque personne dans son histoire, sa vie, sa culture et son identité,
- Prendre le temps d'écouter, d'accompagner chaque personne, de façon humble et confiante, dans un grand respect de sa liberté, sans se sentir contraint par un souci d'efficacité immédiate,
- Susciter et favoriser les initiatives des personnes accueillies, encourager leurs propres efforts et leur participation effective.

Dans le fonctionnement des services

- Etre attentif aux détresses,
- Etablir une relation sans placer la personne accueillie dans une situation de dépendance et savoir passer le relais à la personne la mieux placée pour agir,
- Prendre les mesures qui conviennent en posant des actes concrets, efficaces et bien adaptés,
- Favoriser des actions collectives associant les personnes accueillies et accueillantes,
- Proposer des temps de convivialité, de fêtes et de fraternité qui favorisent le lien social, le goût de vivre et la réconciliation,
- Faire bénéficier aux personnes accueillies de la richesse, de la diversité et de la complémentarité du réseau de l'UDV et de ses partenaires associatifs, institutionnels et ecclésiaux,
- Evaluer régulièrement les moyens et les pratiques de la vie associative dans toutes ses dimensions.

« Nous avons tous quelque chose à donner, à recevoir ou à partager. »

CARTE DES TERRITOIRES

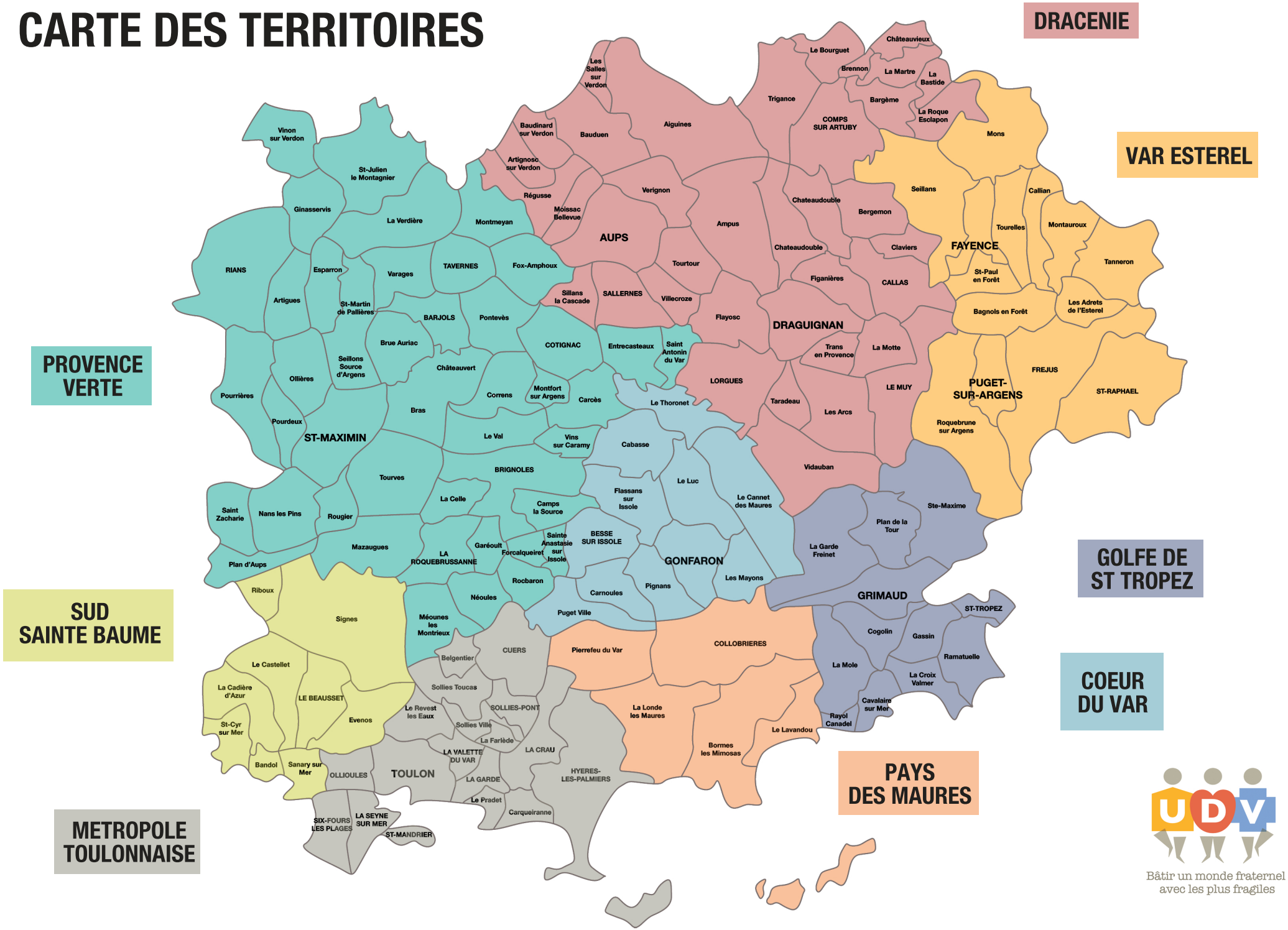

Bâtir un monde fraternel
avec les plus fragiles

Engagement des administrateurs de l'Union diaconale du Var et des associations adhérentes

Vous êtes administrateur de l'association :

.....

En tant que bénévole administrateur d'une association adhérente à l'UDV, vous vous engagez à :

Vis-à-vis de l'association :

- Prendre connaissance du projet de l'association et veiller à sa mise en pratique effective,
- Participer régulièrement à la vie du Conseil d'administration de l'association,
- Si aucune durée de mandat n'est prévue dans les statuts, à démissionner de sa fonction au sein du bureau au bout de 9 ans,
- Ne pas intervenir dans un processus de recrutement salarié concernant un membre de sa famille ; en cas d'embauche de celui-ci, démissionner du Conseil d'administration de l'association concernée,
- En cas d'élection à une fonction publique, démissionner du Conseil d'administration.

Vis-à-vis de l'UDV :

- Prendre connaissance du projet associatif et de la Charte de l'UDV et de veiller à les mettre en pratique dans l'association,
- Recevoir la lettre mail mensuelle IOTA pour se tenir informé de la vie de l'Union,
- Suivre la journée de découverte du réseau organisée par le Secrétariat Général,
- Se tenir informé des grandes orientations de l'Union et participer, si possible, à l'Assemblée générale annuelle.

Remis le .....20.....

Nom, prénom : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Merci de retourner ce document signé à l'adresse ci-dessous par courrier ou par mail.

Union Diaconale du Var
Maison Providence
363, avenue Colonel Picot
83 100 Toulon

04 94 24 45 90
accueil@udv-services.fr
ww.udv-asso.fr

Amitiés Cité - Aviso - CAAA Cœur de Ville - Epafa - Fratelli - ISA - Kaïré - Les Amis de Jéricho - Les Amis de l'Horeb - Logivar - Logivar Estérel - Maison des Frères - Maisons Bethléem - Patronage St Joseph - Promo Soins - Promo Soins Draguignan - Promo Soins Maures Estérel - Provence Verte Solidarités - Romespérance - Solidarités Coeur du Var - Var Azur Récup